

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Drugs, Vaccines and Biologics Division/Div.des produits pharmaceutiques, biologiques et de vaccins
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6B3, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

ION		
tion	Date	
	2012-0	9-24
éférence du client	,	
éférence de SEAG		
CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME
L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
		Eastern Daylight Saving Time EDT
: 🗸 Other-Autre:	7	
ser toutes questions à:	В	Buyer Id - Id de l'acheteur
•	р	h898
one	FAX No	o N° de FAX
	(819) 9	56-5706
tes, and Construction: tes et construction: IRONMENT OX 5050		
	tion iférence du client iférence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS L'invitation pre : V Other-Autre: ser toutes questions à: one es, and Construction: es et construction: IRONMENT	bition Date 2012-0 Date 2012-

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig	n on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sig	· ·
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	tères d'imprimerie)
Signature	Date



K7A30-120015/A

tion No. - IN de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

K7A30-120015 ph898K7A30-120015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- Attestations pour le Code de conduite Attestations préalables à l'attribution du Contrat Consentement
- 2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Besoin
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Responsables
- 5. Paiement
- 6. Instructions relatives à la facturation
- 7. Attestations
- 8. Lois applicables
- 9. Ordre de priorité des documents
- 10. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
- 11. Assurances

Liste des annexes

Annexe A	Énoncé des travau
Annexe B	Base de paiement

Annexe C Critères d'évaluation financière
Annexe D Formulaire d'autorisation de travail

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K7A30-120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

File No. - N° du dossier

K7A30-120015 ph898K7A30-120015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions,

clauses et conditions relatives à la demande de soumissions:

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les

instructions pour préparer leur soumission;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se

déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans

la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à

tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les Critères d'évaluation financière, et le Formulaire d'autorisation de travail

2. Summary

Environnement Canada («EC») a une exigence pour la fourniture d'abonnements à des publications en série imprimées ou électroniques aux produits d'information comme détaillé dans l'énoncé des travaux à l'annexe A.

Environnement Canada (EC) est un ministère fédéral qui emploie plus de 6 000 fonctionnaires dans la région de la capitale nationale (RCN) et dans les bureaux régionaux de l'ensemble du pays. La Bibliothèque d'EC permet d'appuyer les activités de sciences et de technologie et de sensibilisation, ainsi que les activités liées aux politiques et à la réglementation d'EC. Dans le cadre général du mandat du Ministère, la Bibliothèque d'EC joue un rôle essentiel pour favoriser le développement et la diffusion du savoir en accroissant l'accès aux ressources, aux services et aux renseignements fiables et opportuns. La bibliothèque achète environ 300 périodiques imprimés et électroniques et bases de données chaque année grâce à un agent des abonnements. Une description de la nature des titres dont les droits d'abonnements ont été achetés en 2012 figure à l'appendice 1 de l'annexe 1, à titre d'information seulement. La quantité et la nature des titres fluctuent chaque année.

Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003 et 2004, les soumissionnaires doivent fournir une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. De plus, chacun des individus inscrits sur la liste peut être tenu de remplir un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire, tel que déterminé par la Direction des enquêtes spéciales, Direction générale de la surveillance.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

K7A30-120015/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K7A30-120015

ph898K7A30-120015

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Standard Instructions, Clauses and Conditions

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (

http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Guide-des-approvisionnements) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2012-07-11), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 - Code de conduite et attestations, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable. Les soumissionnaires doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Le texte du paragraphe 5 de la section 01 - Code de conduite et attestations, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit:

Le soumissionnaire doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de la soumission. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, le soumissionnaire devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: cent quatre-vingts (180) jours

Le paragraphe 17 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, le Canada se réserve les droits suivants:

Bien que les soumissions doivent être dûment signés lorsque soumis à la clôture des soumissions, pour cette demande de soumissions, si le Canada détermine que le

K7A30-120015/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K7A30-120015

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

 $\label{eq:file_No.-No} \textit{du dossier} \\ ph898K7A30-120015$

soumissionnaire n'a pas signé l'offre tel que requis, le Canada fournira au soumissionnaire l'opportunité de soumettre une page de signature appropriée. Les soumissionnaires peuvent signer leurs offres en copiant la première page de cette demande de soumissions, de le signer, et en le soumettant dans le cadre de leur offre ou en incluant une page de signature dans un endroit bien en vue dans leurs soumissions.

Ajouter le paragraphe 5.9 des Instructions uniformisées 2003 – biens ou services – besoins concurrentiels. Le Canada se réserve également les droits suivants :

Les soumissionnaires peuvent signer leurs offres en copiant la première page de cette demande de soumissions, en la signant et en la soumettant dans le cadre de leur soumission ou en incluant une page de signature dans un endroit bien en vue dans leurs soumissions. Bien que les soumissions doivent être dûment signées au moment de leur présentation à la date de clôture des soumissions, dans le cas de la présente demande de soumissions, si le Canada estime que le soumissionnaire n'a pas signé la soumission conformément aux exigences, le Canada permettra au soumissionnaire de présenter une page de signature dûment signée. Les soumissionnaires peuvent signer leur soumission en copiant la page couverture de la présente demande de soumissions, en y apposant leur signature et en joignant cette page à leur soumission ou en ajoutant une page de signature à un endroit bien en vue dans leur soumission.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur au ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans le province du Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le

K7A30-120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K7A30-120015

File No. - N° du dossier ph898K7A30-120015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

5. Retrait de produit d'information et modalités des tierces parties

Si un client demande la fourniture de produits d'information en ligne pendant la période du contrat et un éditeur soumet ses propres conditions, notamment un accord de licence, exigeant la signature du client afin d'accéder aux produits d'information en ligne achetés par l'entremise de l'entrepreneur, ce dernier convient que les produits seront retirés de tout contrat subséquent et que le Canada procédera à l'achat de ces produits directement auprès de l'éditeur. L'éditeur est considéré comme une tierce partie aux termes du contrat entre le Canada et l'entrepreneur. Les soumissionnaires qui n'acceptent pas cette modalité seront déclarés non admissibles.

K7A30-120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K7A30-120015

ph898K7A30-120015

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en deux sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission financière (1 copie papier)

Section II: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

SECTION I: Soumission financière

1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément au tableau des tarifs de la section B5 à l'annexe B. Le montant total de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée, s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.2 Clause du Guide des CCUA

C3011T (2010-01-11), Fluctuation du taux de change

SECTION II: CERTIFICATIONS

Bidders must submit the certifications required under Part 5.

K7A30-120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K7A30-120015

File No. - N° du dossier ph898K7A30-120015

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de a) soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions. b)

1.1 Évaluation financière

Critères financiers obligatoires – Le soumissionnaire doit remplir le tableau des tarifs de la section C2 à l'annexe C.

Colonne A - Énoncé des travaux - 4 scénarios possibles relativement à une partie de l'exigence qui peut être obtenu conformément à l'annexe A.	Colonne B - Acquisi abonnements et ex		
	Firm entrepreneur "to %, la TPS / TVH en s	•	ervice, exprimé en
	Période Initiale	Périodes	d'option
		Périodes d'option #1	Périodes d'option #2
	1 janvier, 2013 à 31 décembre, 2013	1 janvier, 2014 à 31 décembre, 2014	1 janvier, 2015 à 31 décembre, 2015
Scénario 1 0% - 24,99% de l'exigence	%	%	%
Scénario 2 25% - 49,99% de l'exigence	%	%	%
Scénario 3 50% - 74,99% de l'exigence	%	%	%
Scénario 4 75% - 100% de l'exigence	%	%	%

Dans la soumission financière, le soumissionnaire doit fournir à leurs frais d'entreprise "tout compris" de service sur la base des quatre scénarios présentés. Par exemple, si le client était de se procurer seulement 40% de l'obligation figurant à l'annexe A - Énoncé des travaux, Annexe 1 -Liste des titres, puis des frais de service de l'entrepreneur pour les services de l'acquisition de souscription, de gestion et de livraison pour les abonnements papier Information sur le produit va être: ____%. (Soumissionnaire à remplir dans le dossier% selon les gammes fournies dans les quatre scénarios dans le tableau ci-dessus).

La soumission financière sera évaluée conformément à l'annexe C.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation K7A30-120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K7A30-120015 ph898K7A30-120015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Méthode de sélection

- 2.1 Pour être jugée recevable, une soumission doit:
 - (a) être conforme à toutes les exigences de l'appel d'offres; et
 - (b) fournissent avec table de candidature complété comme détaillé dans l'annexe B, Section B.5.
- 2.2 Soumissions ne répondant pas a) ou b) ci-dessus seront déclarées non recevables.
- 2.3 La soumission recevable la plus basse soumission combinée Frais de service pour Senerio 4 (période initiale plus les périodes optionnelles) sera recommandée pour attribution d'un contrat. En cas de frais de service identiques Bid, le même processus de sélection sera menée pour scenerio 3, puis si nécessaire scenerio 2 et puis si nécessaire scenerio 1 jusqu'à ce que la soumission la plus basse Frais de service est déterminée. S'il ya encore des offres identiques après le processus de sélection susmentionnés, le soumissionnaire retenu sera choisi en utilisant la Politique des contrats du Conseil du Trésor sur les soumissions identiques.

http://www.tpsqc-pwqsc.gc.ca/app-acq/ga-sm/chapitre05-chapter05-fra.html#s5-65

K7A30-120015/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K7A30-120015

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

ph898K7A30-120015

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé

(Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

A3030T. Programme de contrats fédéraux - 200 000\$ et plus

1.The Federal Contractors Program (FCP) requires that some suppliers, including a supplier who is a member of a joint venture, bidding for federal government contracts, valued at \$200,000 or more (including all applicable taxes), make a formal commitment to implement employment equity. This is a condition precedent to contract award. If the Bidder, or, if the Bidder is a joint venture and if any member of the joint venture, is subject to the FCP, evidence of its commitment must be provided before the award of the Contract.

Suppliers who have been declared ineligible contractors by Human Resources and Skills Development Canada (HRSDC) are no longer eligible to receive government contracts over the

Solicitation No. - N° de l'invitation K7A30-120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - No du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K7A30-120015

ph898K7A30-120015

threshold for solicitation of bids as set out in the Government Contracts Regulations. Suppliers may be declared ineligible contractors either as a result of a finding of non-compliance by HRSDC, or following their voluntary withdrawal from the FCP for a reason other than the reduction of their workforce to less than 100 employees. Any bids from ineligible contractors, including a bid from a joint venture that has a member who is an ineligible contractor, will be declared non-responsive.

- 2.If the Bidder does not fall within the exceptions enumerated in 3.(a) or (b) below, or does not have a valid certificate number confirming its adherence to the FCP, the Bidder must fax (819-953-8768) a copy of the signed form LAB 1168, Certificate of Commitment to Implement Employment Equity, to the Labour Branch of HRSDC.
- 3. The Bidder, or, if the Bidder is a joint venture the member of the joint venture, certifies its status with the FCP, as follows:

The Bidder or the member of the joint venture

- a.() is not subject to the FCP, having a workforce of less than 100 full-time or part-time permanent employees, and/or temporary employees having worked 12 weeks or more in Canada;
- b.() is not subject to the FCP, being a regulated employer under the Employment Equity Act, S.C. 1995, c. 44;
- c.() is subject to the requirements of the FCP, having a workforce of 100 or more full-time or part-time permanent employees, and/or temporary employees having worked 12 weeks or more in Canada, but has not previously obtained a certificate number from HRSDC (having not bid on requirements of \$200,000 or more), in which case a duly signed certificate of commitment is attached:
- d.() is subject to the FCP, and has a valid certificate number as follows: _____ (e.g. has not been declared an ineligible contractor by HRSDC).

Further information on the FCP is available on the HRSDC Web site.

4 Attestation des tarifs

4.1 Attestation des tarifs

Le soumissionnaire atteste que les frais de service proposés ne sont pas supérieurs au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client de l'offrant, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux; ne comprennent aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables; et ne comprennent aucune disposition prévoyant des escomptes à des vendeurs.

K7A30-120015/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K7A30-120015

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

ph898K7A30-120015

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Besoin

- a) ______(I '«entrepreneur») s'engage à fournir au client, sur une base "comme base à la demande», les marchandises décrites dans le Formulaire d'autorisation de travail, y compris l'énoncé des travaux dans l'annexe A, conformément à, et selon les frais de service établis dans le contrat . Cela comprend:
 - i) fournissant les abonnements imprimer les informations du produit;
- b) Client:, autrement dénommé «chargé de projet»: En vertu du contrat, le «client» est Environnement Canada («EC») et le «chargé de projet» est nommé dans l'article 4.2 ci-après.

En ce qui concerne les produits d'information en ligne et dans le cadre de ce contrat, le concessionnaire de la licence est Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le client est simplement l'utilisateur.

Si un client demande la fourniture de produits d'information en ligne pendant la période du contrat et un éditeur soumet ses propres conditions, notamment un accord de licence, exigeant la signature du client afin d'accéder aux produits d'information en ligne achetés par l'entremise de l'entrepreneur, ce dernier convient que les produits seront retirés de tout contrat subséquent et que le Canada procédera à l'achat de ces produits directement auprès de l'éditeur. L'éditeur est considéré comme une tierce partie aux termes du contrat entre le Canada et l'entrepreneur.

1.2 Autorisation de travail

Les travaux ou une partie des travaux à effectuer au titre du contrat seront sur une base "au fur et à demandé« une autorisation de travail en utilisant (AW). Les travaux décrits dans le RP doit être conforme à la portée du contrat.

1.2.1 Processus d'autorisation de travail

- (1) Le responsable du project fournira à l'entrepreneur une description des travail au moyen du « Formulaire d'autorisation des travail » de l'annexe D. Informations sur le prix sera laissé vide que l'entrepreneur fournira des prix de retour pour le chargé de projet à l'examen.
- (2) L'autorisation de travaille (AW) comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. Le AW comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.
- (3) Dans les 5 jours civils suivant la réception de le AW, l'entrepreneur doit fournir au responsable du projet le coût total estimatif (seulement estimer serait si Editeur Prix conseillé n'est pas encore disponible) proposé pour l'exécution des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.
- (4) Si des devises étrangères sont achetées par l'entrepreneur afin de payer un fournisseur étranger, conformément à l'article 5.2 du contrat, ce dernier doit fournir la preuve (p. ex. : un acte de vente pour l'achat de devises étrangères) qu'il a payé le fournisseur ou le sous-traitant établi à l'étranger pour les biens, les services ou les deux inclus dans le montant réclamé.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

K7A30-120015/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K7A30-120015

ph898K7A30-120015

(5)L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de le AW autorisée par le responsable du projet. L'entrepreneur reconnaît que avant la réception d'une AW le travail effectué sera à ses propres risques.

1.2.2 Limite d'autorisation de travail

Le responsable du projet peut autoriser des autorisations de travail individuel jusqu'à une limite de la valeur du contrat approuvé, biens et services fiscaux ou de taxe de vente harmonisée incluse, y compris toutes les révisions.

1.3 Rapports d'utilisation périodiques - Contrats avec Autorisation de Travail

L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément à l'autorisation de tâches approuvée émise dans le cadre du contrat.

L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit en être indiquée. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention " néant ".

Les données doivent être présentées tous les trimestres à l'autorité contractante.

Voici la répartition des trimestres:

premier trimestre : du 1er janvier au 31 mars;

deuxième trimestre : du 1er avril au 30 juin;

troisième trimestre : du 1er juillet au 3o septembre; et

quatrième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de référence.

Exigence en matière de rapport - Explications

Il faut tenir à jour un dossier détaillé de toutes les tâches approuvées pour chaque contrat avec une autorisation de travail (AW). Le dossier peut comprendre:

Pour chaque AW:

- (i) le numéro de l'autorisation de travail ou le numéro de révision de la tâche;
- (ii) une copie de la liste de titres (articles) soumise par le chargé de projet;
- (iii) le coût estimatif total de chaque article, comme il est indiqué dans l'autorisation de travail, TPS ou TVH en sus;
- (iv) le montant total, TPS ou TVH en sus, dépensé jusqu'à présent pour chaque article;
- (v) la devise utilisée et le taux de change ainsi que la date d'achat des fonds étrangers, s'il y a lieu:
- (vi) la date de début et d'achèvement pour chaque article;
- (vii) l'état actuel de chaque article, s'il y a lieu.

Pour tous AWs:

i.Le montant (TPS ou TVH en sus) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) de la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AW autorisées;

ii.le montant total, TPS ou TVH en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les AW autorisées.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

K7A30-120015/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K7A30-120015

ph898K7A30-120015

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/index.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2030 (2012-07-16), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 43 - Code de conduite et attestations, du document 2030 susmentionné est remplacé par ce qui suit:

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

3. Durée du contrat

3.1 Période du contrat

La durée du contrat est de l'attribution du contrat Date haut et y compris 31 Décembre, 2013 par laquelle la période de chaque abonnement acheté peut varier.

3.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur convent que, pendant la période de prolongation du contrat, le paiement se fera conformément aux dispositions applicables établies dans la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 10 jours civils avant la date d'expiration du marché. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat

4. Responsables

4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Beth Weinberger

Titre: Spécialiste en approvisionnement

Division des acquisitions commerciales et achats en régime accéléré

Direction des produits commerciaux et de consommation

Direction générale des approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Adresse: Place du Portage, Phase III, 6B3-31

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A OS5

Téléphone: 819-956-7325

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

K7A30-120015/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K7A30-120015

ph898K7A30-120015

Télécopieur: 819-956-5706

Courriel: beth.weinberger@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante de TPSGC est responsable de la gestion du contrat et toute modification à celui-ci doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante de TPSGC. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante de TPSGC.

4.2 Chargé de projet du client (sera identifié dans tout contrat subséquent)

Le cha	argé de projet du client pour le contrat est :
Nom : Titre :	
Adress	se:
	ro de téléphone : ro de télécopieur : el :
exécut technic chargé a porté	argé de projet du client représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont tés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu que des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le de projet du client; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à de des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une cation au contrat émise par l'autorité contractante de TPSGC.
4.3	Représentant de l'entrepreneur (Sera déterminé dans tout contrat subséquent.)
Le rep Nom : Titre :	résentant de l'entrepreneur est :
Numé	ro de téléphone :
Numé Courri	ro de télécopieur :e el :

5. Paiement

5.1 Base de paiement - Limitation des dépenses - Autorisations de travail

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a engagés raisonnablement et convenablement dans l'exécution des travaux décrits dans l'autorisation de travil (AW) approuvée, comme ils ont été déterminés conformément à la base de paiement qui figure dans l'annexe B, jusqu'à la limite des dépenses indiquée dans l'AW approuvée.

La responsabilité du Canada envers l'entrepreneur en vertu de l'AW approuvée ne doit pas dépasser la limitation des dépenses indiquée dans l'AW approuvée. Les droits de douane inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K7A30-120015

ph898K7A30-120015

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux précisés dans toute AW approuvée découlant de tout changement à la conception, ou de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Limite des dépenses - Total cumulatif de toutes les autorisations de travail

- 1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de travail autorisées, y compris toutes révisions, ne doit pas dépasser la somme de ___ _ \$. Les droits de douane et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
- 3. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme:
 - a) lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c) dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisant pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de travail, y compris toutes révisions.

selon la première de ces conditions à se présenter.

4. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

5.3 Taux de change/Frais réels

- (a) Le prix doit être rajusté à la hausse ou à la baisse en fonction des coûts réellement engagés, calculés selon le taux de change réel de la monnaie étrangère obtenu par l'entrepreneur au moment du versement de la somme au fournisseur ou au sous-traitant établi à l'étranger pour les biens, les services ou les deux.
- (b) Sur chaque facture ou demande de paiement présentée en vertu du contrat, l'entrepreneur doit indiquer, de façon distincte, la valeur de la monnaie étrangère ou le facteur de rajustement du taux de change (taux à la hausse, à la baisse ou stable). Il doit aussi fournir la preuve (p. ex. : un acte de vente pour l'achat de devises étrangères) qu'il a payé le fournisseur ou le sous-traitant établi à l'étranger pour les biens, les services ou les deux inclus dans le montant réclamé.
- (c) Le Canada pourra vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de cette clause.

5.4 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12)

5.5 Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services commerciaux

Clause du Guide des CCUA C0100C (2010-01-11)

K7A30-120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K7A30-120015

ph898K7A30-120015

6. Instructions relatives à la facturation

6.1 L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales, et conformément à toute disposition supplémentaire détaillées à l'annexe A - Énoncé des travaux. Les factures ne peuvent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués dans la facture est terminée.

Chaque facture doit être appuyée par:

- (a) une copie de l'autorisation de travail (AW) signé;
- (b) une copie de la liste des titres (liste des exigences) de l'autorité responsable du projet; (si on a été fournie séparément par opposition à la liste des exigences directement sur l'AW lui-même);
- (c) Prix de l'éditeur liste publiée de chaque titre (TPS en sus) dans la devise (CAD \$ USD, Euro, GBP) facturé à l'entrepreneur;
- (d) le taux de change utilisé par l'entrepreneur dans la détermination de CAD \$ devise si les fonds étrangers ont été achetés à payer en conformité avec l'Article 5.3 ci-dessus.
- 6.2 Si une révision à la facture est demandée en raison d'erreurs dans la facture par l'entrepreneur, le taux de change ne change pas. Le taux de change n'est pas affecté par des erreurs de l'entrepreneur dans la facture.
- 6.3 Les factures doivent être distribuées comme suit:
- (a) L'original et une (1) copie doit être envoyée à l'adresse indiquée sur le WA pour attestation et paiement.
- (b) Un (1) copie doit être transmise à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat, si demandé.

7. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière

8. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) Articles de la convention;
- b) Conditions générales 2030 (2012-07-16);
- c) Annexe A Énoncé des travaux;
- d) Annexe B Base de paiement;
- e) Autorisations de travail signées;
- f) Soumission de l'entrepreneur en date du _____ (à déterminer au moment de l'attribution du contrat).

Solicitation No. - N° de l'invitation K7A30--120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier ph898K7A30-120015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K7A30-120015

10. Ressortissants étrangers

a) Entrepreneur canadien

Clause du Guide des CCUA A2000C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

11. Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12) Exigences en matière d'assurance.

K7A30-120015/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K7A30-120015

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

ph898K7A30-120015

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

EXIGENCES:

Entrepreneur pour fournir:

- 1) Acquisition d'abonnements, la gestion et livraison des abonnements;
- 2) Services de soutien à la gestion des comptes;
- 3) Gestion de la transition des abonnements;
- 4) Rapports pour le responsable de projet.

LIVRABLES:

Sans restreindre les termes et conditions de cet énoncé, voici un résumé des livrables qui doivent être livrés en vertu du présent contrat:

- a) Les publications de l'annexe 1, comme précisées dans l'autorisation de travail approuvée et émise conformément au contrat;
- Les rapports, comme indiqués dans la section 4) du paragraphe Tâches suivant.

TÂCHES:

Afin de rendre la gestion des abonnements rentables pour le Ministère, les Services de bibliothèque d'EC ont besoin d'un agent de gestion d'abonnement pour les fonctions suivantes:

1) Acquisition d'abonnements, la gestion et livraison des abonnements

- L'entrepreneur doit fournir les services d'acquisitions des abonnements ainsi que les fonctions de lgestion et de livraison des acquisitions afin d'assurer que toutes les exigences du contrat sont satisfaites.
 - i) L'entrepreneur doit passer des commandes pour des abonnements comme et lorsque requis, de manière à respecter toutes les exigences du contrat. Il n'y a aucun renouvellement automatique.
 - ii) L'entrepreneur doit annuler les abonnements à la demande du responsable de projet, selon les modalités de l'autorisation de travail applicable, approuvée et émise conformément au contrat. Au cours des cinq (5) jours ouvrables suivant la réception d'une d'annulation, l'entrepreneur doit annuler l'abonnement et doit envoyer un courriel au responsable de projet pour confirmer l'annulation.
 - iii) L'entrepreneur doit assurer la livraison les publications, selon les modalités de l'autorisation de travail applicable, approuvée et émise conformément au contrat. La livraison des publications doit se faire directement de la maison d'édition à l'emplacement visé, comme l'indique l'Appendice 2 et comme le précise l'autorisation de travail applicable, approuvée et émise conformément au contrat.
 - iv) Annulation d'une commande d'abonnement :

Si l'entrepreneur, quelque en soit la cause, prend conscience d'une raison pour annuler une commande d'abonnement, il doit aviser le responsable de projet immédiatement, et pas plus de cinq (5) jours ouvrables après qu'il ait pris conscience de cette raison pour annuler. L'entrepreneur ne doit pas annuler un abonnement sauf si le responsable de projet a émis une autorisation de travail. Lorsque l'abonnement est annulé, l'entrepreneur doit mettre à jour la liste d'abonnements de périodiques et enlever chaque titre annulé de cette liste. Les annulations doivent prendre effet le jour de l'expiration de l'abonnement

Solicitation No. - N° de l'invitation K7A30-120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No - Nº du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K7A30-120015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ph898K7A30-120015

spécifiquement annulé, ou si applicable, immédiatement avec le volume en cours et/ou l'édition applicable pour l'abonnement spécifiquement annulé.

L'entrepreneur doit traiter les réclamations portant sur les publications V) manquantes à la demande du responsable de projet, selon les modalités de l'autorisation de travail applicable, approuvée et émise conformément au contrat. Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception d'une réclamation, l'entrepreneur doit traiter celle-ci et doit envoyer un courriel au responsable de projet pour l'informer de la réponse de la maison d'édition relativement à la réclamation.

2) Services de soutien à la gestion des comptes

- L'entrepreneur doit fournir des services de soutien à la gestion des comptes de façon a) continue pour les fonctions d'acquisitions, la gestion et la livraison pour soutenir les Services de bibliothèque d'EC, de manière à respecter toutes les exigences du contrat. L'entrepreneur doit assurer une organisation efficace et fournir des systèmes de planification et de contrôle efficients.
 - i) Gestionnaire de compte - L'entrepreneur doit identifier dans sa proposition un gestionnaire de compte, qui sera le point de contact principal avec le responsable de projet et l'autorité contractante. Le gestionnaire de compte doit gérer des services de soutien pour les Services de bibliothèque d'EC de façon continue. Il devra être autorisé, dans le cadre de son organisation, à prendre et à communiquer aux Services de bibliothèque d'EC toutes les décisions liées aux travaux, et à veiller au contrôle de la planification relativement à tous les aspects des travaux.
 - ii) Gestionnaire de la mise en œuvre - L'entrepreneur doit identifier dans sa proposition un gestionnaire de la mise en œuvre, qui devra gérer la préparation des comptes avec les Services de bibliothèque d'EC, la formation des personnes-ressources des Services de bibliothèque d'EC et les activités de transition requises.
 - iii) Représentant commercial - L'entrepreneur doit identifier dans sa proposition un représentant commercial, qui sera le point de contact principal avec le responsable de projet relativement aux affaires nouvelles et à la satisfaction globale des clients.
 - iv) <u>Cadre supérieur (promoteur)</u> - L'entrepreneur doit identifier dans sa proposition un cadre supérieur (promoteur), qui devra gérer le contrat et sera autorisé à résoudre les problèmes qui n'auront pas été spécifiquement attribués au gestionnaire de compte ni au représentant commercial.
 - Personnes-ressources supplémentaires affectées à l'administration des comptes V) - L'entrepreneur doit identifier dans sa proposition les autres personnes-ressources affectées à l'administration qu'il jugera nécessaires, et indiquer au responsable de projet leurs fonctions par rapport aux Services de bibliothèque d'EC.
- b) L'entrepreneur doit fournir au responsable de projet un soutien technique et de l'aide pour la résolution de problèmes, par téléphone ou par courriel.
- c) Le soutien technique et l'aide pour la résolution de problèmes, par téléphone et par courriel, doivent être assurés :
 - dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada, au choix du i) responsable de projet;

Solicitation No. - N° de l'invitation K7A30--120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier K7A30-120015 ph898K7A30-120015

- ii) au moins de 8 h à 17 h, heure de l'Est (normale ou avancée);
- iii) du lundi au vendredi (sauf les jours fériés octroyés au Canada).
- iv) Dans le cas des demandes passées et désignées par le responsable de projet comme des " demandes urgentes ", par téléphone ou par courriel, l'entrepreneur doit répondre à la première demande, par question (problème soulevé), dans un délai de trois (3) heures ouvrables.
- d) L'entrepreneur doit fournir aux Services de bibliothèque d'EC un accès à son système d'information de gestion du compte-client. Les utilisateurs du compte autorisés des Services de bibliothèque d'EC doivent pouvoir accéder au système par Internet. Le système doit fournir l'information et permettre de faire le suivi sur les abonnements en cours, l'historique des commandes, les numéros de compte d'éditeur, les réclamations traitées et l'information à propos des publications, y compris le prix des options.
- e) L'entrepreneur doit offrir aux Services de bibliothèque d'EC et mettre à sa disposition, sans supplément de frais, toutes les pratiques et technologies nouvelles offertes à n'importe quel de ses autres clients, telles que, notamment, l'amélioration des technologies existantes qui font partie des services qu'il offre et devant normalement faire partie des travaux de son contrat.

3) La gestion de la transition des abonnements

- a) Les fonctions de gestion de la transition des abonnements comprennent, au minimum, la création des comptes de l'entrepreneur et la conversion de l'historique des dossiers des Services de bibliothèque d'EC, comme suit:
 - i) Commencer les transitions d'abonnement à la date d'attribution du contrat, et doivent être achevées avant le 31 décembre.
 - ii) Entreprendre toute réclamation non résolue L'entrepreneur doit entreprendre toute résolution des réclamations en suspens pour des volumes manquants déposés par les services de bibliothèque d'EC avec les fournisseurs en place à compter de la date d'attribution du contrat.
 - iii) Offrir de la formation dans les trois mois suivant la date d'attribution du contrat, l'entrepreneur doit fournir le matériel de formation aux personnes-ressources des Services de bibliothèque d'EC pour qu'elles puissent interagir efficacement et indépendamment avec les fonctions d'administration de compte, tels que les modules de réclamation sur l'Internet.
 - iv) Migrer des abonnements existants L'entrepreneur doit obtenir l'information sur les abonnements en cours des Services de bibliothèque d'EC des éditeurs, des fournisseurs de contenu existants, et/ou des Services de bibliothèque d'EC. Cette information doit être entrée dans l'interface d'administration de compte de l'entrepreneur, dans les quatre semaines à compter de la date d'attribution du contrat.

4) Rapports pour le responsable de projet

L'entrepreneur doit fournir au moins les rapports ci-dessous selon l'échéancier et aux destinataires figurant ci-après, en un (1) exemplaire, par courriel, en format Microsoft Excel, sauf indication contraire :

- a) Rapports mensuels à soumettre au responsable de projet au plus tard dix jours ouvrables après le 1er du mois :
 - i) rapport sur la situation de toutes les réclamations en cours;

K7A30-120015 ph898K7A30-120015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

ii) réponses des maisons d'édition aux réclamations transmises à l'entrepreneur pendant le mois précédent;

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- iii) relevé de compte détaillant les factures en souffrance et/ou des crédits:
- iv) confirmation des annulations transmises par les Services de bibliothèque d'EC à l'entrepreneur pendant le mois précédent;
- v) des modifications bibliographiques pour le mois précédent.

File No. - N° du dossier

- b) Rapports annuels à la demande du responsable de projet, à déposer auprès de celui-ci, le cas échéant, aux dates de livraison à être déterminées entre les destinataires et l'entrepreneur.
- c) Rapports continus à soumettre au responsable de projet, comportant l'information fournie par les maisons d'édition lorsqu'elle devient disponible et se rapportant à des modifications touchant :
 - i) les maisons d'édition (pour une publication donnée);
 - ii) les titres;
 - iii) les prix;
 - iv) la disponibilité des supports de publication;
 - v) les cessations;
 - vi) les fractionnements;
 - vii) les suspensions;
 - viii) les numéros retardés;
 - ix) les fusions;
 - x) les modifications de fréquence;
 - xi) les absorptions;
 - xii) les autres renseignements que l'entrepreneur juge pertinents.
- d) Rapports spéciaux à la demande du responsable de projet, à déposer auprès de celui-ci, le cas échéant, aux dates de livraison à être déterminées entre les destinataires et l'entrepreneur.

Appendice 1 et 2 de l'annexe A ci-jointe sont fixés par PDF et disponible en format MS Word ou MS Excel (le cas échéant), si demandé par le soumissionnaire par courrier électronique à l'autorité contractante de TPSGC.

Solicitation No. - N° de l'invitation K7A30--120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K7A30-120015 ph898K7A30-120015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B
BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur sera payé conformément à la Base de paiement définie aux présentes pour les travaux exécutés dans le cadre du contrat.

B.1 Produits d'information Imprimer (abonnements)

L'entrepreneur sera payé un « montant tout compris » ne dépassant pas celui de la liste de prix publiée de l'éditeur dans CDN pour la fourniture des publications au Canada pour la période d'abonnement pertinente, moins les rabais offerts par l'entrepreneur qui ne sont pas déjà incorporées dans honoraires de l'entrepreneur entreprise de service tout compris. Publié prix Liste des prix n'incluent pas la TPS / TVH (c.-à la TPS / TVH en sus).

"Tout compris" signifie que, en plus du prix n'étant pas plus grand que la liste de l'éditeur Prix Publié dans CDN, le prix comprend toutes les autres taxes, frais d'emballage, de manutention, d'expédition et de livraison et d'administration, les coûts et les risques de transport, et tous les droits de douane et taxes d'accise, le cas échéant, tel que spécifié aux présentes.

B.2 Instructions d'expédition - livraison à destinations

L'entrepreneur est responsable de payer tous les frais d'emballage, de manutention, d'expédition et de livraison et d'administration, les coûts et les risques de transport, et tous les droits de douane et taxes d'accise, le cas échéant.

Expédition pour tous les livrables devront être expédiés à l'emplacement indiqué sur la première page du contrat subséquent et en tout AW approuvé et émis en vertu du contrat, et doit être livré sur une DDP (Delivered Duty Paid) de base pour les mêmes destinations applicables (Incoterms , 2010).

B.3 Frais de déplacement et de subsistance

Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement ou de subsistance engagés par l'entrepreneur dans le cadre du contrat.

B.4 GST/HST

Dans le présent contrat, sauf indication contraire, tous les prix et toutes les sommes excluent la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), selon le cas. La TPS ou la TVH, s'il y a lieu, vient s'ajouter au prix indiqué et sera acquittée par le Canada.

La TPS ou la TVH estimative de _____\$ (à indiquer dans tout contrat subséquent) est comprise dans le coût estimatif total figurant à la page 1 du contrat. Dans la mesure où elle s'applique, la TPS ou la TVH sera incluse dans toutes les factures et demandes d'acompte et sera indiquée distinctement sur ces factures et dans ces demandes de paiement à l'avance. Tous les biens ou les services détaxés, exonérés ou auxquels la TPS ou la TVH ne s'appliquent pas doivent être précisés à ce titre sur toutes les factures et les demandes de paiement à l'avance. L'entrepreneur s'engage à verser à l'Agence du revenu du Canada toutes les sommes acquittées ou exigibles au titre de la TPS et de la TVH.

Solicitation No. - N° de l'invitation K7A30-120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K7A30-120015

ph898K7A30-120015

Tableau des tarifs: Durée du contrat initial et les périodes d'option (doivent être remplies dès l'attribution du contrat)

Colonne A - Énoncé des travaux - 4 scénarios possibles relativement à une partie de l'exigence qui peut être obtenu conformément à l'annexe A.	Colonne B - Acquisi abonnements et ex		
	Firm entrepreneur "to %, la TPS / TVH en s		ervice, exprimé en
	Période Initiale	Périodes	d'option
		Périodes d'option #1	Périodes d'option #2
	1 janvier, 2013 à 31 décembre, 2013	1 janvier, 2014 à 31 décembre, 2014	1 janvier, 2015 à 31 décembre, 2015
Scénario 1 0% - 24,99% de l'exigence	%	%	%
Scénario 2 25% - 49,99% de l'exigence	%	%	%
Scénario 3 50% - 74,99% de l'exigence	%	%	%
Scénario 4 75% - 100% de l'exigence	%	%	%

K7A30-120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K7A30-120015

ph898K7A30-120015

ANNEXE C CRITÈRES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

C.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

- 1.1 Pour être déclarée recevable, une soumission doit:
 - (a) conformer à toutes les exigences de la demande de soumissions, et
 - (b) fournissent avec table de candidature complété comme détaillé dans l'annexe C, Section C.2.
- 1.2 Soumissions ne répondant pas a) ou b) ci-dessus seront déclarées non recevables.
- 1.3 La soumission recevable la plus basse soumission combinée Frais de service pour Senerio 4 (période initiale plus les périodes optionnelles) sera recommandée pour attribution d'un contrat. En cas de frais de service identiques Bid, le même processus de sélection sera menée pour scenerio 3, puis si nécessaire scenerio 2 et puis si nécessaire scenerio 1 jusqu'à ce que la soumission la plus basse Frais de service est déterminée. S'il ya encore des offres identiques après le processus de sélection susmentionnés, le soumissionnaire retenu sera choisi en utilisant la Politique des contrats du Conseil du Trésor sur les soumissions identiques.

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/ga-sm/chapitre05-chapter05-fra.html#s5-65

Exemple ci-dessous:

Soumissionnaire A

Colonne A - Énoncé des travaux - 4 scénarios possibles relativement à une partie de l'exigence qui peut être obtenu conformément à l'annexe A.	Colonne B - Acquisit abonnements et exc		. •
	Firm entrepreneur "to en%, la TPS / TVH er		
	Période Initiale	Périodes	d'option
		Périodes d'option #1	Périodes d'option #2
	1 janvier, 2013 à 31 décembre, 2013	1 janvier, 2014 à 31 décembre, 2014	1 janvier, 2015 à 31 décembre, 2015
Scénario 1 0% - 24,99% de l'exigence	0 %	0 %	0 %
Scénario 2 25% - 49,99% de l'exigence	0 %	0 %	0 %
Scénario 3 50% - 74,99% de l'exigence	-1 %	-1%	-1%
Scénario 4 75% - 100% de l'exigence	-3 %	-3 %	-3 %

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K7A30-120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K7A30-120015

ph898K7A30-120015

Soumissionnaire B

Colonne A - Énoncé des travaux - 4 scénarios possibles relativement à une partie de l'exigence qui peut être obtenu conformément à l'annexe A.	Colonne B - Acquisit abonnements et exe	écution des fonctior	ns d'abonnement
	Firm entrepreneur "to en%, la TPS / TVH en	•	•
	Période Initiale	Périodes	d'option
		Périodes d'option #1	Périodes d'option #2
	1 janvier, 2013 à 31 décembre, 2013	1 janvier, 2014 à 31 décembre,	1 janvier, 2015 à 31 décembre,
	31 decembre, 2013	2014	2015
Scénario 1 0% - 24,99% de l'exigence	-1 %	0 %	0 %
Scénario 2 25% - 49,99% de l'exigence	-3 %	-3 %	-3 %
Scénario 3 50% - 74,99% de l'exigence	-2 %	-1 %	-1 %
Scénario 4 75% - 100% de l'exigence	-5 %	-5 %	-5 %

A soumissionnaire pour le scénario 4 = (-3) + (-3) + (-3) = -9B soumissionnaire pour le scénario 4 = (-5) + (-5) + (-5) = -15

Bidder B wins and the Bid Service Fee is -5.

C.2 Critères d'évaluation financière

TPSGC fera l'évaluation financière basée sur la méthodologie détaillée ci-dessous.

Le soumissionnaire doit citer une entreprise "tout compris" frais de service exprimée en pourcentage (%) sur chacun des scénarios fournis dans le tableau ci-dessous incorporée en vertu des paragraphes E.2.a.1, la TPS / TVH en sus, si applicables. (Aux fins de la soumission financière, les soumissionnaires peuvent reproduire le tableau, dans leur intégralité, complété selon les instructions ici).

K7A30-120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K7A30-120015

File No. - N° du dossier ph898K7A30-120015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Colonne A - Énoncé des travaux - 4 scénarios possibles relativement à une partie de l'exigence qui peut être obtenu conformément à l'annexe A.	Colonne B - Acquisit abonnements et ex		. 0
	Firm entrepreneur "to en%, la TPS / TVH er	•	•
	Période Initiale	Périodes	d'option
		Périodes d'option #1	Périodes d'option #2
	1 janvier, 2013	1 janvier, 2014 à	1 janvier, 2015 à
	31 décembre, 2013	31 décembre, 2014	31 décembre, 2015
Scénario 1	%	%	%
0% - 24,99% de l'exigence	0.4	0.4	0.4
Scénario 2 25% - 49,99% de l'exigence	%	%	%
Scénario 3	%	%	%
50% - 74,99% de l'exigence			
Scénario 4 75% - 100% de l'exigence	%	%	%

K7A30-120015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ph898

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K7A30-120015

ph898K7A30-120015

ANNEXE D FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TRAVIAL

Entrepreneur:		Numé	ro du contrat :	
Code financier :		Code	financier de TPS :	
Numéro de l'autorisation de travail: (sé	équentiel	Date :		
par ordre numérique, commencer par				
1.0 DESCRIPTION DU TRAVAIL À A	CCOMPLIR			
Veuillez joindre la liste des titres da	ns un docur	nent se	éparé s'il est trop long p	our fournir ici.
2.0 RESPONSABLE				
Chargé de projet du client :				
3.0 Base de paiement de l'autorisat	ion de trava	I		
Α	В		С	D
Description	Pas plus g que la list l'éditeur de	e de e prix	Frais de service ferme tout comprisde	Coût total
	publiées, la		l'entrepreneur,	estimatif
	/ TVH en	sus	TPS/TVH en sus	B (1/C)
Pour les travaux décrits dans 1.0 ci-dessus:		\$	%	\$
		CC	DÛT ESTIMATIF (CAD):	\$
			TPS/TVH:	\$
			TOTAL (CAD):	\$
Vous êtes autorisés à vendre au Cana établies ou mentionnées dans la prése présente ou sur les feuilles jointes, au réel, conformément aux article 5.3 du 6.0 SIGNATURES	ente ou ci-join prix établi. Le	tes, les e prix es	s biens et les services énu st sujet à une vérification o	mérés dans la
Acceptation de le AW (travail) - par le J'accepte le travail décrit dans la prése	•			ner en son nom.
Nom du représentant de l'entrepreneu	r Signature		Date	
Acceptation de le AW (travail) - par le signer l'approbation). J'accepte le travail décrit dans la prése			-	n. (autorisée à
Nom du représentant de le Cliente				

Appendix 1 - List of Titles

NMSO

Pricing to be used Montreal, NCR Location(s) Downsview, Downsview Downsview Downsview Downsview Downsview Downsview Downsview Burlington Burlington Saskatoon Saskatoon Saskatoon Saskatoon Burlington Montreal Montreal Montreal Ste Foy Montreal NCR Dorval, Delta NCR Print + Online Membership Format Online Print Quantity α α $\overline{}$ \sim $\overline{}$ $\overline{}$ Canadian Wildlife Federation 1074-1755 | Institute of Bird Populations Vancouver Natural History International Glaciological Centro de Ciencias de la American Meteorological Medias Transcontinental 0229-3404 Medias Transcontinental 0068-1156 Britannica Home Library 0737-6421 UK Hydrographic Office American Water Works American Water Works Arctic Institute of North Sanadian Government 0006-5099 Nature Saskatchewan 1205-7398 | University of Waterloo **ASHRAE Publications** 0736-6205 Informa Life Sciences World Meteorological American Society for **Publisher** 1711-9898 | Canada Law Book Atmosfera UNAM Organization Microbiology 1680-7316 Copernicus Association Association Publishing 1195-0358 L'Avis Bio America Society Society Society 0001-2491 1098-5336 0187-6236 0042-9767 1924-4088 1712-0063 1912-3280 0824-1600 0260-3055 ISSN Atmospheric Chemistry and Physics American Water Works Association Annotated guide to the Canadian American Meteorological Society Actualite Langagiere - Language Bulletin - World Meteorological **Environmental Protection Act** Britannica Book of the Year Applied and Environmental Astronomical Almanac Title Annals of Glaciology Alternatives Journal AWWA Sourcebook **ASHRAE Journal** Bird Populations Standards Set **Biotechniques** Microbiology Organization Membership **BC** Nature Atmosfera Biosphere Bio Bulle Blue Jay Affaires Update Arctic

Meteorologique Mondiale Bulletin of the American Meteorological Society Canada Flight - Supplement Canada Flight - Supplement Canada Year Book Canadian Almanac and Directory Canadian Almanac and Directory Canadian American Mines Handbook Canadian American Mines Handbook Canadian Environmental Law Canadian Environmental Regulation and Compliance News Canadian Environmental Resource Guide Canadian Field Naturalist Canadian Geographic Canadian Geographic Canadian Geographic Canadian Geographic Canadian Geographic Canadian Journal of Environmental Canadian Journal of Remote Canadian Journal of Levis Society Canadian Journal of Levis Society Cana				
ogical Society 0003-0007 or the American 0003-0007 Ornithologique 0007-5256 Chemical Report 1187-8746 Flight - Supplement 1916-8238 Year Book 0068-8142 Almanac and Directory 0068-8193 The Current Law 1712-4042 A Current Law 1712-4042 The Economic Observer 0835-9148 The Environmental Law 1820-2725 The Environmental Resource 1920-2725 The Geographic 0008-3550 Geographic 0706-2168 The Reporter 0838-228X The Almanal of Environmental 1205-5352 The American Mines 1205-5352		_	Print	Downsview
ogical Society Drnithologique Chemical Report Flight - Supplement Almanac and Directory OGG8-8193 A Current Law Current Law D Economic Observer OB35-9148 A Environmental Regulation Pipliance News D Environmental Resource 1920-2725 Teld Naturalist OGG8-3550 OGG9-3550 Geographic OGG8-3550 OGG8-8193 A The Conomic Observer OGG8-8193 A Contract Law OGG8-8193 A Conomic Observer OGG8-8193 A Conomic Observer OGG8-8193 A The Conomic Observer OG		_	Print	Downsview
ogical Society 0003-0007 Ornithologique 0007-5256 Chemical Report 1187-8746 Flight - Supplement 1916-8238 Year Book 0068-8193 Almanac and Directory 0068-8193 I Economic Observer 0835-9148 I Environmental Law 1181-795X I Environmental Regulation 1181-795X I Environmental Resource 1920-2725 I Geographer 0008-3550 I Geographic 0008-3550 I Geographic 0008-3550 I Geographic 0706-2168 I J J J J J J J J J J J J J J J J J J J	т			Dorval
Ornithologique 0007-5256 Chemical Report 1187-8746 Flight - Supplement 1916-8238 Year Book 0068-8193 A Almanac and Directory 0068-8193 A Almanac and Directory 0068-8193 A Current Law 1712-4042 A Current Law 1712-4042 A Economic Observer 0835-9148 A Environmental Regulation 1181-795X A Environmental Resource 1920-2725 A Environmental Resource 1920-2725 A Geographic 0008-3550 A Geographic 0008-3550 A Geographic 0706-2168 A Journal of Environmental 1205-5352 A Journal of Remote 1712-798X	_	က	Print	Downsview, Edmonton
Chemical Report 1187-8746 Flight - Supplement 1916-8238 Year Book 0068-8142 A Almanac and Directory 0068-8193 In and American Mines 1712-4042 In Current Law 0835-9148 In Economic Observer 0835-9148 In Environmental Law 1181-795X In Environmental Regulation 1920-2725 In Environmental Resource 1920-2725 In Geographic 0008-3550 In Geographic 0008-3550 In Journal of Environmental 1205-2352 In Journal of Remote 1712-798X		~	Print	Ste Foy
Flight - Supplement 1916-8238 Year Book 0068-8142 A Almanac and Directory 0068-8193 A and American Mines 1712-4042 A Current Law 1712-4042 A Current Law 0835-9148 A Environmental Law 1181-795X A Environmental Regulation ipliance News 1920-2725 A Environmental Resource included and Company in Geographic 0008-3550 A Geographic 0706-2168 A Geographic 0838-228X A Journal of Environmental included included in Journal of Remote 1205-5352 A Journal of Remote 1712-798X	746 Camford Information Services	_	Print + Online + E-mail	NOR
Year Book 0068-8142 Almanac and Directory 0068-8193 In and American Mines 1712-4042 In Current Law 0835-9148 In Economic Observer 0835-9148 In Environmental Law 1181-795X In Environmental Regulation 1181-795X In Environmental Resource 1920-2725 In Geographic 0008-3550 In Geographic 0008-3658 In HR Reporter 0838-228X In Journal of Environmental 1205-5352 In Journal of Remote 1712-798X		-	Print	Downsview
n Almanac and Directory 0068-8193 n and American Mines n and American Mines n Current Law n Economic Observer 0835-9148 n Environmental Law n Environmental Regulation npliance News n Environmental Resource 1920-2725 n Geographic 0008-3550 n Geographic 0706-2168 n HR Reporter 0838-228X n Journal of Environmental 1205-5352 n Journal of Remote 1712-798X		_	Print	Downsview
n and American Mines lk Current Law Economic Observer Environmental Law Environmental Regulation pliance News Environmental Resource Beographer Geographic Geographic HR Reporter Journal of Environmental 1712-4042 1712-4042 1712-4042 1712-4042 1712-4042 1712-4042 1712-4042 1712-4042 1920-2725 1920-2	193 Grey House Publishing	_	Print	Downsview
n Current Law n Economic Observer n Environmental Law n Environmental Regulation ppliance News n Environmental Resource n Environmental Resource n Geographer n Geographic n Geographic n HR Reporter n Journal of Environmental n Journal of Remote n Journal of Remote	042 Business Information Group	~	Print	Downsview
n Economic Observer 0835-9148 n Environmental Law 1181-795X n Environmental Regulation ipliance News 1181-795X n Environmental Resource 1920-2725 n Environmental Resource 1920-2725 n Geographic 0008-3550 n Geographic 0706-2168 n Journal of Environmental 1205-5352 n Journal of Remote 1712-798X	Carswell	_	Print	NCR
n Environmental Law n Environmental Regulation ppliance News n Environmental Resource 1920-2725 n Field Naturalist n Geographic n Geographic n HR Reporter n Journal of Environmental n 1205-5352 n 1 Journal of Remote 1712-798X		_	Print	Downsview
n Environmental Regulation pliance News Tervironmental Resource 1920-2725 Tield Naturalist 0008-3550 Tield Naturalist 0008-3568 Tield Seographer 0008-3658 Tield Naturalist 0008-3550	LexisNexis Canada	_	Print	Downsview
n Environmental Resource 1920-2725 n Field Naturalist 0008-3550 n Geographic 0706-2168 n HR Reporter 0838-228X n Journal of Environmental 1205-5352 n Journal of Remote 1712-798X	95X Templegate	က	Print + E-mail	Edmonton, Vancouver, NCR
n Geographer 0008-3550 n Geographic 0706-2168 n HR Reporter 0838-228X n Journal of Environmental 1205-5352 n Journal of Remote 1712-798X	725 Grey House Publishing	2	Print	Downsview, NCR
л Geographer 0008-3658 п Geographic 0706-2168 п HR Reporter 0838-228X л Journal of Environmental 1205-5352 п Journal of Remote 1712-798X	550 Ottawa Field Naturalists' Club	~	Enterprise	Burlington
1 Geographic 0706-2168 1 HR Reporter 0838-228X 1 Journal of Environmental 1205-5352 1 Journal of Remote 1712-798X		_	Print	Downsview
n HR Reporter 0838-228X Journal of Environmental 1205-5352 n Journal of Remote 1712-798X	Royal Canadian Geographic 168 Society	4	Print	Saskatoon, Downsview, Burlington, NCR
n 1205-5352 nournal of Remote 1712-798X		~	Print	Downsview
Journal of Remote 1712-798X	352 Lakehead University	-	Print	Montreal
		~	Online + CD	Downsview
Canadian Labour Arbitration Canada Law Book	Canada Law Book	-	Print	Downsview
Canadian Mining Journal 0008-4492 Business Informati		_	Print	Vancouver
Canadian Parliamentary Handbook 0714-8143 Publishers		~	Print	NCR
Canadian Water Resources Journal 0701-1784 Assocation		2	Print + Online	Calgary, Saskatoon

Canadian Wildlife	1201-637X	Canadian Wildlife Federation	2	Print	Saskatoon
Charleston Advisor	1525-4003	Charleston Co.	_	Online	Burlington
Chemical and Engineering News	0009-2347	American Chemical Society	2	Print	Downsview, Burlington
Chemical Week	0009-272X	IHS Inc.	~	Print	Downsview
Chronicle Herald	0828-1807	Halifax Herald Ltd.	_	Print	Dartmouth
Climate Research	0936-577X	Inter-Research	~	Print + Online	Downsview
Coastal Voice		American Shore and Beach Preservation Association	~	E-mail	Burlington
Conservationniste		Ducks Unlimited Canada	-	Print	Montreal
Conservator	0833-1340	Ducks Unlimited Canada	-	Print	Montreal
Country Life in BC	0011-0183	Country Life Ltd	~	Print	Vancouver
Discovery - B.C.	0319-8480	Vancouver Natural History Society	-	Print	Delta
Droit federale de l'environnement		Editions Yvon Blais	_	Print	Montreal
Droit québécois de l'environnement		Editions Yvon Blais	2	Print	Montreal, NCR
Earth	1943-345X	American Geological Institute	~	Print	Burlington
EcoLog Canadian Pollution Legislation	0704-4062	Ecolog (Canadian Pollution Legislation)	~	Print	NCR
Fool on News	0704 4062	Business Information Group	c	ر د <u>ہ</u>	Downsview,
	2004-4070		۷,	5 (5 .
Ecologist	0261-3131	Ecosystems Ltd.	~	Online	Downsview
Ecoscience	1195-6860	Ecoscience / Pavillon Marchand	_	Print + Online	Ste Foy
EDN	0012-7515	UBM Canon	_	Print	Downsview
EHScompliance.ca	1910-2496	Business Information Group (EHSCompliance)	-	Online	Downsview
ENDS Europe (15-user subscription)		Environmental Data Service	_	Online	NCR
Energy and Environment	0958-305X	Multi Science	_	Online	NCR
Environment - Annual Editions	0272-9008	McGraw-Hill	~	Print	NCR
Environment Policy and Law	1181-7607	Environment Policy and Law	_	E-mail	NCR
Environmental Policy and Law	0378-777X	IOS Press	_	Print	NCR
Environmental Science and Engineering	0835-605X	Environmental Science and Engineering Publications	-	Print + Online	Downsview
Environnement et Technique : Info Dechets	0986-2943	Editions SAP	_	Print	Montreal
Environnement Magazine	1163-2720	Victoires-Editions	_	Print + Online	Montreal

Escale Nautique	1201-5407	Escale / Revue Maritime	_	Print	Montreal
Gazette Officielle du Quebec	0703-5721	Publications du Quebec	_	Print	Montreal
Geographical	0016-741X	Geographical Magazine Ltd.	_	Print	Downsview
Geomatique	1482-6275	Ordre des Arpenteurs Geometres du Quebec	~	Print	Ste Foy
Geoworld	1528-6274	Bev-Al Communications	_	Print	Edmonton
Green Teacher - North American Ed.	1192-1285	Green Teacher	~	Print	Montreal
Grus Americana	0739-0254	Whooping Crane Conservation Association	~	Print	Saskatoon
Hazardous Materials Management	1193-2074	Business Information Group	~	Print	Downsview
IAHS Publications	0144-7815	IAHS Ltd.	-	Print	Downsview
ICAO Journal - International Civil Aviation Organization	1014-8876	International Civil Aviation Organization	~	Print + Online	Downsview
Inland Waters	2044-205X	International Association of Theoretical and Applied Limnology	_	Print	Burlington
Insights: the UKSG Journal	2048-7754	United Kingdom Serials Group	_	Online	Burlington
International Environment Reporter - Current Reports	0149-8738	Bureau of National Affairs	-	Print	Downsview
International Journal of Meteorology	1748-2992	International Journal of Meteorology	~	Print	Downsview
Journal of AOAC International	1944-7922	AOAC International	-	Enterprise	Enterprise
Journal of Glaciology	0022-1430	International Glaciological Society	~	Print + Online	Saskatoon
Journal of Hydraulic Engineering	0733-9429	American Society of Civil Engineers (ASCE)	~	Print	Burlington
Journal of Ocean Technology	1718-3200	Fisheries and Marine Institute of Memorial University of Newfoundland	_	Print + Online	Downsview
Journal of Soil and Water Conservation	1941-3300	Soil and Water Conservation Society	~	Online	NCR
Journal of the American Water Works Association	0003-150X	American Water Works Association	~	Print + Online	Burlington
Journal of the Mathematical Society of Japan	0025-5645	Mathematical Society of Japan	_	Print + Online	Downsview
Journal of the Meteorological Society of Japan	0026-1165	Meteorological Society of Japan	~	Print + Online	Downsview
Journal of Weather Modification	0739-1781	Weather Modification Association	_	Print	Downsview
La Recherche	0029-5671	Sophia Publications	_	Print + Online	Montreal

L'Actualite	0383-8714	Editions Rogers Media	_	Print	Burlington	
Law of Climate Change in Canada	1920-695X	1920-695X Canada Law Book	2	Print	Downsview, NCR	
L'Express	0823-163X	Toronto Express Inc.	2	Print	Downsview, Burlington	
Library Resources and Technical Services	0024-2527	American Library Association	~	Print	Downsview	
Living Safety	1200-2275	Canada Safety Council	-	Print	Downsview	
Location Identifiers	0364-5282	Federal Aviation Administration	~	Print	Downsview	
Macleans Magazine	0024-9262	Editions Rogers Media	_	Print	Burlington	
Magazine Maritime	1201-5415	Escale / Revue Maritime	-	Print	Montreal	
Maison du 21e Siecle	1488-4712	Maison du 21e Siecle	-	Print	Montreal	
Marine and Freshwater Research	1323-1650	CSIRO Publishing	_	Online	Burlington	
Mausam	0252-9416	Prints India	_	Print	Downsview	
Meteorological Monographs of the American Meteorological Society	0065-9401	American Meteorological Society	~	Print	Downsview	
Meteorological Service for International Air Navigation		International Civil Aviation Organization	-	Print	Downsview	
Meteorological Society of New Zealand newsletter	0111-1736	Meteorological Society of New Zealand	_	Print	Downsview	
		Societe Meteorologique de				
Meteorologie	0026-1181	France	_	Print	Downsview	
Meteorologische Zeitschrift	0941-2948	Schweizerbartsche	_	Print	Downsview	
Metrologist magazine		NCSL International	_	Print	Downsview	
Mining People and Environment	0969-4218	Aspermont	_	Print + Online	Vancouver	
Museologies - Cahiers d'Etudes Superieures	1718-5181	Institut du Patrimoine, Université du Québec à Montréal	-	Print	Montreal	
N.B. Naturalist	0047-9551	New Brunswick Federation of Naturalists	~	Print	Dartmouth	
National Fisherman	0027-9250	Diversified Business Comm.	_	Print	Vancouver	
National Geographic - Edition Francaise	1297-1715	Prisma Presse	~	Print	Montreal	
National Weather Association Newsletter	0271-1044	National Weather Association	2	Print	Downsview, Edmonton	
National Weather Digest	0271-1052	National Weather Association	2	Print	Downsview, Edmonton	
National Wetlands Newsletter	0164-0712	Environmental Law Institute	_	Print	Dartmouth	
Natural Areas Journal	0885-8608	Natural Areas Association	_	Print	Ste Foy	
Naturaliste Canadien	0028-0798	Societe Provancher d'Histoire Naturelle	~	Print	Montreal	

Nature Alberta		Federation of Alberta Naturalists	~	Print	Edmonton	
Nature Views	1207-5450	Nature Saskatchewan	_	Print	Saskatoon	
NCSL International Measure	1931-5775	NCSL International	_	Print	Downsview	
New Scientist	0262-4079	Reed Business Info	5	Print	Downsview, Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Burlington	
Newsletter of the American Shore and Beach Preservation Association		American Shore and Beach Preservation Association	~	Online	Burlington	
North American Bird Bander	0363-8979	Western Bird Banding Association	2	Print	Edmonton, Delta	
North American Bird Bander	0363-8979	Eastem Bird Banding Association	~	Print	Ste Foy	
North American Birds	1525-3708	American Birding Association	~	Print	Saskatoon	
Northern Miner	0029-3164	Business Information Group (Northern Miner)	_	Print	Vancouver	
Northwest Science	0029-344X	Northwest Scientific Association	~	Print	Delta	
Nova Scotia Birds		Nova Scotia Bird Society	-	Print	Dartmouth	
Observer's Handbook - Royal Astronomical Society of Canada	0080-4193	Royal Astronomical Society of Canada	~	Print	Downsview	
OHS Occupational Health and Safety Canada	0827-4576	Business Information Group (OHS Canada)	2	Print	Downsview, Vancouver	
Opflow	0149-8029	American Water Works Association	-	Print + Online	Burlington	
Ornis Fennica	0030-5685	BirdLife Finland	_	Print	Saskatoon	
Ornithological Newsletter	0274-564X	Omithological Society of North America	~	Print	Edmonton	
Osprey	0710-4847	Natural History Society of Newfoundland and Labrador	~	Print	Dartmouth	
Pacific Fishing	0195-6515	Pacific Fishing	_	Print	Vancouver	
PCWorld	0737-8939	PCW Communications	-	Print	Downsview	
Peche Impact : le journal des peches	0838-4959	Peche Impact	_	Print	Montreal	
Photogrammetric Engineering and Remote Sensing	0099-1112	American Society for Photogrammetry and Remote Sensing	_	Print	Downsview	
Physical Geography	0272-3646	Bellwether	_	Print + Enterprise	Downsview	

		Canadian Association of			
Physics in Canada	0031-9147	Physicists	_	Print	Downsview
Policy Options	0226-5893	Institute for Research on Public Policy	_	Print + Online	Downsview
Pollution Atmospherique	0032-3632	Revue Pollution Atmospherique	_	Print	Downsview
Pour la Science	0153-4092	Pour la Science	_	Print	Downsview
Prairie Naturalist	0091-0376	Great Plains Natural Science Society	_	Print	Saskatoon
Proceedings Eastern Snow Conference	0424-1932	Eastern Snow Conference	~	Print	Downsview
Proceedings of the International Symposia on Remote Sensing and Global Environmental Change	1068-9281	United Nations Environmental Program	-	Print	Downsview
Proceedings of the Western Snow Conference	0161-0589	Western Snow Conference	~	Print	Downsview
Protegez-Vous	0701-8517	Office de la protection du consommateur	_	Print	Ste Foy
Public Accounts of Canada - Department of Public Finance	0319-3306	Canadian Government Publishing	~	Print	Downsview
Publications in Climatology	0160-9599	David R. Legates	_	Print	Downsview
Pulp and Paper Canada	0316-4004	Business Information Group	~	Print	Downsview
Pulp and Paper Canada Annual Mill Directory		Business Information Group	_	Online	Downsview
Quebec Oiseaux	0843-9656	Quebec Oiseaux	1	Print	Ste Foy
Quebec Science	0021-6127	Velo Quebec Editions	2	Print	Dorval, Montreal
Quill and Quire	0033-6491	Quill and Quire	_	Print	Downsview
Recherches Amerindiennes au Quebec	0318-4137	Recherches Amerindiennes au Quebec	~	Print	Ste Foy
Reference and User Services Quarterly	1094-9054	American Library Association	_	Online	Downsview
Renewable Resources Journal	0738-6532	Renewable Natural Resources Foundation	-	Print	Downsview
Saving Land	2159-2918	Land Trust Alliance	-	Print	Ste Foy
Science et Vie	0036-8369	Mondadori France	2	Print	Downsview, Montreal
Sciences et Avenir avec Hors Series	0036-8636	Sciences et Avenir	_	Print	Montreal
Scientific American	0036-8733	Scientific American	2	Print	Dorval, Downsview
Seabird	0267-9310	The Seabird Group	_	Print	Ste Foy

Shore and Beach Journal	0037-4237	American Shore and Beach Preservation Association	~	Print	Burlington	
Silnews		International Association of Theoretical and Applied Limnology	~	Print	Burlington	
Soil Science	0038-075X	0038-075X Lippincott Williams & Wilkins	_	Print	NOR	
State of the World Library Subscription	0887-364X	0887-364X WW Norton	-	Print	NOR	
Statistical Abstract of the United States	0081-4741	Bernan	-	Print	Downsview	
Streamline		American Water Works Association	_	Online	Burlington	
Studies in Avian Biology	0197-9922	Cooper Ornithological Society	_	Print	Edmonton	
Technology Review - MIT	1099-274X	Massachusetts Institute of Technology	-	Print	Downsview	
Travail et Sante	0829-0369	Travail et Sante	_	Print	Ste Foy	
UKSG eNews	2048-7746	United Kingdom Serials Group	_	E-mail	Burlington	
United States Government Manual	0092-1904	Bernan	_	Print + Online	Downsview	
Vecteur Environnement	1200-670X	Reseau Environnement	_	Print	Ste Foy	
Victoria Naturalist	0049-612X	Victoria Natural History Society	_	Print	Delta	
Wader Study Group Bulletin	0260-3799	Wader Study Group	-	Print	Saskatoon	
Waste Age	0043-1001	Penton Media	_	Print	Downsview	
Water 21	1561-9508	International Water Association (IWA)	_	Print + Online	Burlington	
Water and Wastewater Treatment	1759-5932	Faversham House Group	_	Print	Burlington	
Water Environment and Technology	1044-9493	Water Environment Federation	_	Print	Burlington	
Water News	0821-0233	Canadian Water Resources Assocation	2	Print	Calgary, Saskatoon	
Water Quality Research Journal of Canada	1201-3080	International Water Association (IWA)	_	Print + Online	Saskatoon	
Waterbirds	1524-4695	Waterbird Society	_	Print	Saskatoon	
Weather and Climate	0111-5499	Meteorological Society of New Zealand	_	Print	Downsview	
Weather, Climate and Society	1948-8327	American Meteorological Society	~	Print	Downsview	
Western Birds	0160-1121	Western Field Ornithologists	7	Print	Saskatoon, Delta	

		Western Canadian Game				
Western Canadian Game Warden	1921-5150 Warden	Warden	_	Print	Dartmouth	
		Nordic Council of Wildlife				
Wildlife Biology	9689-6060	Research	_	Print	Saskatoon	
Wind Engineering	0309-524X	3309-524X Multi Science	_	Print + Enterprise	Downsview	
Windpower Monthly	0109-7318	0109-7318 Haymarket	_	Print	Downsview	
		Mount Washington				
Windswept	1098-7215	7215 Observatory	_	Print	Downsview	
Workplace Health and Safety	2165-0799 Slack	Slack	_	Enterprise	Dartmouth	
World Birdwatch	0144-4476	0144-4476 Birdlife International	_	Print	Delta	

APPENDIX 2

DELIVERY OF PUBLICATIONS

The locations below represent the delivery points for the EC Library and are subject to change by number and locations. Any change will be notified to the Contractor by the Contracting Authority.

Library	Street Address	City	Province	Postal Code
Environment Canada Library	Queen Square 5th Floor, 45 Alderny Drive	Dartmouth	NS	B2Y 2N6
Environment Canada Library	5421 Robertson Rd, RR1	Delta	ВС	V4K 3N2
Canadian Meteorological Centre	Library, 2121 Trans-Canada Hwy, Suite 500	Dorval	PQ	H9P 1J3
Environment Canada Library Downsview	4905 Dufferin Street	Toronto	ON	M3H 5T4
Bibliothèque d'Environnement Canada	801-1550 D'Estimauville Avenue	Québec	PQ	G1J 0C3
Bibliothèque d'Environnement Canada	105 rue McGill, 2e étage	Montreal	PQ	H2Y 2E7
Environment Canada Library	Canada Centre for Inland Waters, PO Box 5050, 867 Lakeshore Road	Burlington	ON	L7R 4A6
Environment Canada Library	National Hydrology Research Centre, 11 Innovation Blvd.	Saskatoon	SK	S7N 3H5
Environment Canada Library	401 Burrard Street, Suite 201	Vancouver	ВС	V6C 3S5
Environment Canada Library	2nd Floor, Place Vincent Massey 351 St. Joseph Blvd.	Gatineau	PQ	K1A 0H3